

Modalités d'inscription:

Les inscriptions se font uniquement de manière électronique sur le site de la SSST (www.ssstr.be). Le montant de l'inscription est de 100 € et inclut les boissons et le repas de midi.

Montant à verser au compte:

IBAN: BE86 3100 2294 6650 - BIC: BBRUBEBB

Accès:

Train: Gare Centrale, Schuman. Le musée est accessible à pied depuis les gares de Mérode et de Schuman, et en métro depuis la Gare Centrale.

Métro: lignes 1 et 5. Arrêt Mérode (500 m à pied) ou Schuman (1 km à pied).

Bus: 22, 27, 80 - arrêt Gaulois; 61 - arrêt Mérode.

Tram: 81 - arrêt Mérode.

Voiture: larges possibilités de parking devant l'entrée principale Albert-Elisabeth, devant l'entrée Parc et devant l'Atelier de Moulage.

Plan d'accès: <http://www.kmkg-mrah.be>



Comité
organisateur

Dr J. Thimpont, Président
Dr J.F. Brouwers
Pr D. Lison
Pr Ph. Mairiaux
Dr J. Palahi Puig
Dr J.P. Rézette
Dr A.C. Willems

www.ssstr.be

Grande Journée de la



« L'amiante : comment sommes- nous concernés en 2012 ? »



Bruxelles, le 1^{er} juin 2012
Auditorium des Musées royaux d'Art
et d'Histoire
Entrée "Albert-Elisabeth"
Parc du Cinquantenaire

Grande Journée de la SSST

« L'amiante : comment sommes-nous concernés en 2012 ? »

On pourrait considérer que les pathologies liées à l'amiante appartiennent au passé notamment depuis l'interdiction de l'utilisation de l'asbeste. L'actualité récente et le dernier rapport du Fonds Amiante nous rappellent qu'il n'en est rien...

Nous sommes toujours concernés en 2012 et cela nous sera confirmé à travers une approche multidisciplinaire et l'intervention de différents spécialistes durant cette journée scientifique.

Les points de vue du clinicien, du radiologue, du médecin du travail et du juriste s'enchaîneront pour proposer une base à notre réflexion et à notre pratique.

Bruxelles, le 1^{er} juin 2012

PROGRAMME

- 09.30 Accueil - café
- 09.45 Introduction par le Président de la SSST
- 10.00 **Maladies de l'amiante : le point de vue du clinicien**
P. De Vuyst, Hôpital Erasme ULB
- 10.45 **Maladies de l'amiante : le point de vue du radiologue**
P.A. Gevenois, Hôpital Erasme ULB
- 11.15 Pause café
- 11.45 **Responsabilités du médecin du travail**
P. Carlier, Mensura
- 12.15 **Suivi post-professionnel lié à l'amiante**
J. Ameille, Hôpital Raymond-Poincaré, Université de Versailles Saint-Quentin
- 13.00 Walking Lunch dans le cloître du Musée
- 14.30 **Le Fonds Amiante**
L. Paquier, Fonds des Maladies Professionnelles
- 15.00 **Aspects juridiques de la responsabilité du médecin du travail, des SIPP/SEPP et de l'employeur**
J. van Drooghenbroeck, Faculté de Droit UCL
- 15.45 Conclusions et perspectives
- 16.00 Drink de clôture